

**SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE**  
**DU FAMILISTERE GODIN DU 07 OCTOBRE 2002**

L'an deux mille deux

Le 07 octobre à 14 h 00

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Guise en séance publique sous la présidence de M. Raymond GUEHENNEUX, Président du Syndicat Mixte du Familistère Godin.

Étaient présents :

M. Raymond GUEHENNEUX, Président, M. Daniel CUVELIER, Vice-Président, M. Jean-Pierre BALLIGAND, M. Jean-Marie MARECAT, M. Jean-Pierre PREVOT

Absents excusés : M. Jean FOSSIER

M. Jean-Pierre PREVOT est élu secrétaire de séance.

**1) Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 Euros (cinq cent mille Euros).

1°- Monsieur le Président propose de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims - 25 rue Libergier, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15 000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités mensuelles, indexés sur le T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) + 0,10 % ;

2°- Monsieur le Président propose d'ouvrir au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants ;

3°- Monsieur le Président propose de prendre l'engagement, au nom du SMFG, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget primitif, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances ;

4°- Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à signer tous les actes contractuels afférents à cette opération et de lui conférer, en tant que de besoin, toutes délégations, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte l'ouverture de la ligne de trésorerie dans les conditions définies ci-dessus.

## 2) Décision Modificative – BP 2002

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de réaliser une décision modificative comme suit :

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Article 6236 : - 20 000 €  
Article 6068 : - 5 500 €  
Total : - 25 500 €

Article 6238 : + 25 000 €  
Article 61522 : + 500 €  
Total : + 25 500 €

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Article 205 : + 7 000 €  
Total : + 7 000 €

#### Recettes

Article 1641 : + 7 000 €  
Total : + 7 000 €

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
Accepte la Décision Modificative proposée ci-dessus.

## 3) Levé topographique

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'un levé topographique des berges de l'Oise autour de l'ancienne peupleraie ainsi que des sondages dans le lit de l'Oise sont nécessaires pour finaliser l'étude d'aménagement du jardin sur le site.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à signer le contrat correspondant à cette mission avec le cabinet de géomètres Hervé Gressent de Crécy-sur-Serre pour un montant de 4240 € h.t.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
Autorise le Président à signer le contrat correspondant à cette mission avec le cabinet de géomètres Hervé Gressent pour un montant de 4240 € ht..

#### 4) Demande de subvention à la Communauté Européenne au titre du FEDER pour la restauration du jardin Godin – opération n° 9

Le Président informe le Comité Syndical que le syndicat mixte doit réaliser la restauration du jardin Godin.

Monsieur le Président présente le plan de financement pour la restauration du Jardin d'agrément du Familistère Godin.

Recettes	HT en €	
Département de l'Aisne	108 345,87	50%
Communauté européenne	65 007,53	30 %
Emprunt ou autofinancement	43338,35	20%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>216 691,75 € HT</b>	

  

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>216 691,75 HT en €</b>
-----------------------	---------------------------

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à adresser à la Communauté Européenne une demande de subvention au titre du FEDER correspondant au plan de financement présenté.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondant au plan de financement présenté ci-dessus.

#### 5) Demande de subvention au Conseil Général de l'Aisne pour la restauration du jardin Godin – opération n° 9

Le Président informe le Comité Syndical que le syndicat mixte doit réaliser la restauration du jardin Godin.

Monsieur le Président présente le plan de financement pour la restauration du Jardin d'agrément du Familistère Godin.

Recettes	HT en €	
Département de l'Aisne	108 345,87	50%
Communauté européenne	65 007,53	30 %
Emprunt ou autofinancement	43338,35	20%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>216 691,75 € HT</b>	

TOTAL DEPENSES	216 691,75 HT en €
----------------	--------------------

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de l'autoriser à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté.

Cette décision modificative annule et remplace celle du 20 février 2002.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à adresser au Département de l'Aisne une demande de subvention correspondante au plan de financement présenté ci-dessus.

### **Informations :**

- Examen de la stratégie sociale et foncière proposée par la S. E. D. A. dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement signée le 02 juillet 2002

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le Syndicat mixte et la Société d'Équipement du Département de l'Aisne (SEDA) ont signé en juillet 2002 une Convention Publique d'Aménagement. Dans le cadre de cette convention la SEDA est notamment chargée de mener pour le compte du Syndicat Mixte les opérations d'acquisition des logements du Palais social et de relogement des habitants.

Monsieur le Président invite les représentants présents de la SEDA (M. Verbeke, M. Givois et Mme Pruvot) à exposer le calendrier prévisionnel des acquisitions ainsi que la stratégie d'information publique proposée.

Monsieur le Président et les membres du Comité syndical approuvent la démarche de la SEDA. Une lettre éditée par le SMFG concernant le logement au Familistère sera diffusée mi-novembre aux propriétaires et locataires du Familistère. Une réunion publique est programmée le 22 novembre 2002.

- Réception de la « charte graphique » ou identité visuelle du Syndicat Mixte pour le programme UTOPIA de valorisation du Familistère de GUISE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que la création d'une identité graphique pour le programme Utopia et le Syndicat mixte a été commandée en 2001 aux graphistes Martin Verdet et Philippe Lakits, auteurs du graphisme du programme et des affiches du 1<sup>er</sup> mai 2002. Monsieur le Président soumet aux membres du Comité syndical le résultat de cette étude graphique. Ceux-ci sont intéressés par la variation possible des présentations. La charte graphique est donc validée sous réserve de comparer un sticker sur fond blanc et un sticker sur fond orange.

- Monsieur GUEHENNEUX donne la parole à Monsieur PANNI qui rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement de l'intérieur de l'aile nord des économats ont repris depuis le 7 octobre 2002, que les travaux de restauration des façades et toitures des ailes sud, est et ouest des économats reprendront le 14 octobre 2002 et que les réunions de chantiers sont en principe prévues chaque lundi.

- Monsieur BALLIGAND propose un thème pour réaliser un banquet lors de la fête du Familistère du 1<sup>er</sup> mai 2003 à savoir l'Utopie du logement concernant la crise du logement et la mixité sociale et générationnelle. Si ce thème est réalisable, Monsieur BALLIGAND demande à en être informé rapidement afin de contacter certaines personnes (maires ou présidents d'office HLM) confrontées à ces problèmes.

**Fait et Délibéré, les Jours Mois et An susdits  
Suivent les signatures**